



# Communiqué de presse

Embargo: 24.05.2007, 11:00

---

## 19 Criminalité et droit pénal

N° 0351-0705-80

Exposition à l'Espace public de l'OFS

### **Du boulet au bracelet - La peine privative de liberté et son avenir en Suisse**

Neuchâtel, 24.05.2007 (OFS) – **Avec l'entrée en vigueur du code pénal révisé au 1er janvier 2007, l'attention du public et des professionnels se tourne vers le nouveau droit des sanctions, notamment la limitation du recours à la peine privative de liberté. Sous forme d'une exposition, l'Office fédéral de la statistique présente le passé, le présent et l'avenir de l'application de cette peine, ainsi que l'évolution des établissements de privation de liberté.**

L'exposition, organisée à l'espace public de l'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel, retrace, à l'aide des statistiques, l'évolution du recours à la peine privative de liberté. Parallèlement, elle illustre les étapes décisives de l'histoire de la prison en Suisse et fournit des repères sur l'amélioration de la statistique pénitentiaire.

#### **Une exposition qui retrace deux siècles d'évolution**

Le code pénal de la République helvétique du 4 mai 1799 inaugure un nouveau régime des sanctions qui place la peine privative de liberté au cœur du système. Durant tout le 19<sup>e</sup> siècle, la peine ferme reste la sanction la plus souvent prononcée, et pourtant dès le milieu de ce siècle démarre un lent processus qui tend à restreindre son usage.

#### **Nouvelle étape dans la limitation du recours à la peine privative de liberté**

Avec l'entrée en vigueur du code pénal révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la peine pécuniaire jusqu'à 360 jours-amende et le travail d'intérêt général jusqu'à 180 jours-amende sont censés remplacer une majorité de peines privatives de liberté. La peine ferme ne peut plus en principe être prononcée pour moins de 6 mois, sinon le choix doit être dûment motivé.

### **Un nombre de places de détention stable depuis un siècle**

Au milieu des années 1990, on comptait encore 12'000 incarcérations par an, chiffre resté stable durant une longue période. Dix ans plus tard, ce chiffre est réduit de près de la moitié, notamment à cause de l'introduction du travail d'intérêt général et du bracelet électronique durant les années 90. Les premiers travaux sur l'inventaire des établissements de privation de liberté de Suisse permettent d'affirmer que les prisons suisses ont, en 2000, la même capacité d'accueil (6700 places) qu'en 1900, pour une population qui a plus que doublé.

L'exposition à l'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel est accompagnée de la mise en ligne de documents dans le portail statistique sous [www.justice-stat.admin.ch](http://www.justice-stat.admin.ch)

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE  
Service de presse

**Du boulet au bracelet**

La peine privative de liberté et son avenir en Suisse

Exposition ouverte du 1<sup>er</sup> juin au 28 septembre 2007

Espace public – Office fédéral de la statistique OFS

Espace de l'Europe 10, CH – 2010 Neuchâtel

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 10h à 17h ou sur demande

Entrée libre

Gare CFF et parking à proximité directe (1 minute)

**Un cycle de conférences à l'Office fédéral de la statistique,  
les mercredi du mois de juin, à 19h**

**06/06 Crime, justice et société à Neuchâtel aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles : aux origines de la privation de liberté**

Philippe Henry, Professeur à l'Université de Neuchâtel

**13/06 Crime, justice et société à Neuchâtel, au 20<sup>e</sup> siècle**

Pierre Cornu, Procureur général de la République et du canton de Neuchâtel

Daniel Fink, Chef de la section Criminalité et droit pénal de l'OFS, à Neuchâtel

**20/06 La privation de liberté et son avenir à Neuchâtel**

Benjamin Brägger, Chef du service pénitentiaire de Neuchâtel

Daniel Fink, Chef de la section Criminalité et droit pénal de l'OFS

**27/06 La délinquance juvénile à Neuchâtel aujourd'hui**

Olivier Guéniat, Chef de la police judiciaire, Police cantonale de Neuchâtel

Vanessa Robatti, Responsable de la statistique des jugements pénaux des mineurs, à l'OFS

---

**Renseignements:**

Daniel Fink, OFS, Section Criminalité et droit pénal, tél.: +41 32 71 36294

---

**Lien vers l'Exposition "Du boulet au bracelet":**

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/veranstaltungen/blank/blank/02/04.html>

---

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: [info@bfs.admin.ch](mailto:info@bfs.admin.ch)

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061

e-mail : [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch>

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :

<http://www.news-stat.admin.ch>